



Action 1 – La Carte Engagement Alsace

La Collectivité européenne d'Alsace souhaite créer une Carte Engagement Alsace, dispositif destiné à valoriser ceux qui se mobilisent de manière régulière, en leur offrant des bonifications en signe de gratitude.

Cette carte est destinée aux bénévoles associatifs et aussi à d'autres formes d'engagement telles que les collaborateurs occasionnels de service public, les bénévoles des bibliothèques d'Alsace, les membres du Conseil de développement, les membres du Conseil des jeunes, les veilleurs de mémoire, les tiers de confiance, les tiers bénévoles administratifs, etc.

Face aux enjeux du vieillissement à venir, cette action a également pour objectif particulier de valoriser le bénévolat dans les Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD), de le faire connaître et d'attirer de nouveaux bénévoles. Une expérimentation d'une valorisation spécifique pour les personnes engagées dans les EHPAD sera proposée en concertation avec les établissements concernés et volontaires.

Sur le modèle allemand développé dans le Bade-Wurtemberg, « la *Ehrenamtskarte* », la carte pourra être délivrée à partir de la justification d'un certain nombre d'heures d'engagement (250h par an, environ ½ journée par semaine) et permettra l'accès privilégié à des événements culturels, sportifs ou d'autres actions portées par la Collectivité européenne d'Alsace ou de ses partenaires.

Pour la valorisation des compétences, les détenteurs de la carte pourront être également accompagnés vers des dispositifs existants certifiés par l'État.

Objectif	Reconnaître, valoriser et récompenser l'engagement citoyen
Résultats attendus	Création d'une Carte Engagement Alsace pour : - Reconnaître les heures de bénévolat et d'engagement - Recevoir des bonifications pour remercier - Valoriser les compétences obtenues
Modalités de mise en œuvre	Conditions d'obtention : - Effectuer 250 heures par an, soit une ½ journée par semaine - Sur justificatifs fournis par les « structures » dans lesquelles sont impliqués les bénévoles : les associations, les organismes de Service civique, les collèges, les services d'incendie et de secours, les employeurs publics ... La Collectivité délivrera une « Carte Engagement Alsace » aux bénévoles qui pourront bénéficier de gratifications comme des accès facilités, des réductions, des places sur les événementiels organisés par la Collectivité européenne d'Alsace et/ou ses partenaires privés. Des bonifications seront travaillées en collaboration avec des collectivités partenaires. De plus, la Collectivité européenne d'Alsace orientera les bénévoles détenteur de la carte engagement Alsace qui souhaitent valoriser leurs compétences vers les dispositifs certifiés par l'État (Compte engagement citoyen, passeport de compétences, Compte personnel de formation...). Pour les jeunes engagés, la Collectivité cherchera à obtenir une valorisation du bénévolat dans leur parcours éducatif.
Calendrier	Dès 2026



Action 2 – Une journée annuelle de l'Engagement

Pour renforcer et pérenniser l'engagement citoyen en Alsace, il est nécessaire de sanctuariser un temps annuel dédié. La Journée mondiale du bénévolat et du volontariat a été créée par l'Organisation des Nations Unies en 1985. L'ONU a désigné le 5 décembre comme journée officielle pour reconnaître et promouvoir le rôle essentiel des bénévoles et volontaires dans le développement des sociétés à travers le monde.

La Collectivité souhaite « réinvestir » cette journée mondiale pour créer un rendez-vous fort permettant non seulement de valoriser l'investissement de tous les acteurs engagés, autour d'un événement symbolique, favorisant ainsi la reconnaissance et le développement du tissu associatif alsacien.

Objectifs	Valoriser toutes les formes d'implication, renforcer la reconnaissance des acteurs engagés par la Collectivité et favoriser les échanges entre associations et partenaires.
Résultats attendus	Instaurer un événement annuel « Journée de l'Engagement », qui sera, pour chaque édition, : - thématisé - avec des formats diversifiés (expositions, ateliers, trophées, animations...) - évolutif
Modalités de mise en œuvre	Cet événement : - visera un public large - aura l'ambition de fédérer les énergies - sera convivial Ce temps de rassemblement pour mettre en lumière la diversité et la richesse des engagements en Alsace pourra prendre la forme d'un événement unique et/ou avec des déclinaisons en territoires ; il pourra également mettre en avant des secteurs et des actions spécifiques.
Calendrier	Dès décembre 2025



Action 3 – Un Certificat Engagement dans les collèges

L'engagement des collégiens constitue un levier essentiel de formation à la citoyenneté, à la solidarité et à la vie collective. La Collectivité européenne d'Alsace souhaite la création d'un certificat à destination des jeunes engagés permettant une reconnaissance structurée et harmonisée des différents types d'engagement des collégiens.

Objectifs	Reconnaître et valoriser, de façon opérationnelle en collaboration avec le Rectorat, les engagements citoyens, associatifs et solidaires des collégiens.
Résultats attendus	Garantir une reconnaissance des engagements des collégiens sur l'ensemble du territoire par la mise en place de « certificats » valorisés à travers une mention spécifique sur le livret scolaire unique (LSU).
Modalités de mise en œuvre	Pour obtenir un « certificat », seront notamment pris en compte : - des engagements bénévoles dans une association durant l'année (scoutisme, croix rouge association sportive, culturelle, etc...) - l'implication dans les fonctions de délégué / éco-délégué / ambassadeur pHARe (Programme de Lutte contre le Harcèlement) - la participation au CVC (Conseil de la Vie Collégienne) et autres actions citoyennes du collège - la participation aux « Vacances apprenantes » - l'implication comme Jeunes sapeurs-pompiers volontaires et cadets Des bonifications viendront reconnaître ces différents types d'engagement : - avec la prise en compte du Certificat Engagement dans le parcours scolaire - grâce à la valorisation des compétences développées - par le biais de gratifications procurées par la Carte Engagement Alsace (CEA), donnant droit à des accès privilégiés. Le dispositif prévoit un kit opérationnel co-construit entre le service Jeunesse de la Collectivité européenne d'Alsace et l'Éducation nationale (Rectorat).
Calendrier	Expérimentation d'ici fin 2025 et déploiement dans les collèges en 2026



Action 4 – Des stages de collégiens en milieu associatif

Les stages de 3^e et d'observation permettent l'ouverture des jeunes à différents univers professionnels et citoyens. Le monde associatif constitue un terrain riche d'apprentissage, porteur de valeurs d'engagement, de solidarité et d'utilité sociale. Dans un contexte où la sensibilisation des jeunes à la citoyenneté active est un enjeu majeur, il est essentiel de diversifier les expériences proposées et de renforcer les liens entre établissements scolaires et associations locales.

Objectifs	Ouvrir les stages obligatoires aux associations pour initier les collégiens à la culture de l'engagement et créer des connexions entre les collèges et les associations locales à travers des moments de rencontres.
Résultats attendus	. Ouvrir les collèges à leur environnement local grâce à la Collectivité . Structurer et développer l'accueil de stagiaires en milieu associatif
Modalités de mise en œuvre	Cette action se décline de différentes manières en fonction des publics cibles. À destination des professeurs principaux : temps d'information À destination des élèves : - Faciliter la lisibilité de l'offre de stages (4^{ème}, 3^{ème} et 2nde) - Faire connaître les outils de recherche : plateforme alsacienne et plateforme nationale - Assister à de témoignages inspirants À destination des associations : - Développer une culture de l'accueil des jeunes en milieu associatif, par la réalisation d'un kit ressource « Accueillir un stagiaire dans mon association », produit par la Collectivité, autour des enjeux éducatifs, du cadre réglementaire et des éléments de communication pour attirer les jeunes. - Accompagner les associations pour qu'elles déposent des offres de stages sur les plateformes de recherche. Mise en place de forums organisés par la Collectivité : - Un Forum Alsace « décroche ton stage » sur la thématique de l'engagement associatif - Des Forums de l'engagement dans les établissements, organisés en partenariat avec les associations du territoire, les services de secours, les élus locaux et les structures de jeunesse, permettant aux collégiens de découvrir l'engagement sous toutes ses formes.
Calendrier	2025 : élaboration des outils avec le Rectorat et expérimentation 2026 : mise à disposition des ressources et organisation des forums



Action 5 – Une Communauté des jeunes ambassadeurs alsaciens de l'Engagement

L'engagement des jeunes constitue un vecteur essentiel de citoyenneté active et de participation démocratique. Face aux enjeux sociaux, environnementaux et culturels actuels, il est nécessaire de mettre en lumière les initiatives des jeunes et de leur donner une place plus visible dans l'espace public. Cette action répond donc à un double besoin : encourager l'implication des jeunes et renforcer leur reconnaissance par la société.

Objectifs	Encourager l'engagement des jeunes par l'exemple et les témoignages inspirants. Créer une dynamique positive et valorisante autour de l'implication des jeunes. Donner une visibilité publique aux parcours d'engagement.
Résultats attendus	Constituer un réseau de jeunes engagés pour promouvoir, auprès de leurs pairs, les différentes formes d'engagement citoyen, associatif ou solidaire, à travers une communication "de jeunes à jeunes".
Modalités de mise en œuvre	Une mission de service civique dédiée est en place au sein du service jeunesse de la Collectivité pour 2025-2026, avec deux jeunes recrutés à cet effet. Intitulée « Ambassadeur/ ambassadrice de la citoyenneté et de l'engagement », cette mission sera donc confiée à un binôme de volontaires. Son rôle est d'aller à la rencontre des jeunes, d'animer des temps d'information, de créer des contenus adaptés (vidéos, témoignages, animations participatives) et de mettre en lumière les initiatives existantes. Ils sont également mobilisés pour faire vivre les outils pédagogiques comme « Démo'pratique », afin d'ouvrir la discussion sur la participation à la vie publique et démocratique. Public cible : Jeunes impliqués dans les actions de la politique de la ville, SNU (Service National Universel), JSP (Jeune sapeur-pompier), Scouts, eco-délégués ... Outils : comptes Instagram / TikTok / Chaîne YouTube / Podcasts animés par les jeunes, avec mise en lumière des initiatives locales, dans une relation de confiance et de respect mutuels (jeunes/Collectivité). Un prix pour valoriser les talents engagés L'idée est ici de pouvoir, lors d'un événement spécifique, mettre en lumière les accomplissements de jeunes Alsaciens, reflétant la diversité de leurs formes d'engagement.
Calendrier	2025 : recrutement de deux services civiques par la Collectivité et travail sur les outils de communication ciblés pour les jeunes. 2026 : rencontres avec les jeunes, développement du contenu éditorial et conception du prix



Action 6 – La mise à disposition de salles de la Collectivité européenne d'Alsace au bénéfice des associations alsaciennes

Les associations alsaciennes dans leur diversité partagent un besoin commun : l'accès à des salles pour se retrouver entre engagés. Qu'il s'agisse d'un temps de réunion, de répétition, de pratique, de spectacle ou encore à l'occasion d'une assemblée générale, leurs actions peinent parfois à se concrétiser par défaut d'accès à des lieux adéquats.

Pour répondre à ce besoin, la Collectivité, qui pratique déjà la mise à disposition de salles dont elle est propriétaire, souhaite rendre plus lisible cet accès et favoriser la mutualisation des espaces. Une offre territoriale dotée de plusieurs espaces adaptés permettra aux associations d'identifier les lieux mobilisables, sous conditions de critères d'éligibilité et de disponibilité.

Objectifs	Faciliter l'accès des associations à des espaces adaptés pour leurs réunions, activités ou événements.
Résultats attendus	- Des salles dans les territoires, accessibles gratuitement ou à tarif solidaire avec des points de contact et interlocuteurs par territoire - Harmonisation des règlements d'occupation et conventions de mise à disposition
Modalités de mise en œuvre	- Identification d'une liste de salles par territoire - Mise en œuvre d'un règlement d'utilisation des salles et de convention de mise à disposition - Gestion coordonnée par les Équipes d'Animation Territoriale - Création d'une page explicative sur le site internet de la CeA avec le règlement et les points de contacts Associations éligibles : associations d'intérêt général œuvrant dans nos champs de compétences et avec un ancrage territorial (soit le siège, soit l'activité située sur le territoire de la salle identifiée)
Calendrier	2025 Identification des salles et des modalités pratiques de mises à disposition 2026 : Publication + évolution pour l'ouverture d'autres salles au fil de l'eau, notamment dans les collèges.



Action 7 – Un réseau alsacien des citoyens engagés, pour soutenir la mobilisation des bénévoles

Les associations indiquent clairement de renouveler et de mobiliser leurs bénévoles en attirant de nouveaux citoyens. Une caractéristique de ces dernières années est l'évolution que peut prendre la forme du bénévolat parfois ponctuelle et sur différentes missions, et non régulière, au sein d'une même organisation. Toutes ces formes composent la richesse du tissu associatif.

La Collectivité européenne d'Alsace souhaite accompagner le tissu associatif dans cette dynamique de mobilisation des citoyens. L'objectif est de centraliser toutes les missions de bénévolat des associations mais également de publier ses propres missions et celles des collectivités alsaciennes partenaires pour des événements publics ou des situations d'urgence à travers une réserve citoyenne locale.

Objectif	Soutenir la mobilisation de bénévoles pour les associations et les collectivités alsaciennes
Résultats attendus	Créer, à l'échelle de la CeA et dans la proximité, un vivier de citoyens volontaires mobilisables pour des besoins (caritatifs, éducatifs, événements publics ou situations d'urgence) formalisés par les associations et les collectivités
Modalités de mise en œuvre	Développement d'un partenariat avec la plateforme de l'État : jeuxaider.gouv.fr La plateforme permet de mobiliser facilement des citoyens sur des missions ponctuelles ou plus pérennes. Elle géolocalise les offres et les demandes, répond autant aux besoins des associations de mobiliser des bénévoles qu'à ceux des collectivités sur des actions qu'elles mènent ou dont elles sont partenaires (à l'image de l'Osterputz, du parcours de la flamme olympique, de la Dictée Géante sur le sport, etc.). Il s'agit de : - centraliser les missions proposées en Alsace sur une page dédiée du site de la Collectivité - constituer un « réseau de citoyens engagés » qui répondent aux missions publiées par la collectivité - et mettre en lien les personnes effectuant des missions avec la Carte Engagement Alsace Une promotion de la plateforme sera réalisée auprès des associations et collectivités partenaires.
Calendrier	Fin 2025



Action 8 – Le développement d’une offre de formations de la Collectivité européenne d’Alsace aux associations et engagés d’Alsace

Pour répondre aux besoins identifiés sur le terrain en matière d’accompagnement des bénévoles, une offre de formation dispensée par les agents-experts de la collectivité sera proposée, dans leurs champs de compétences, et en complémentarité des actions de formation déjà existantes (Alsace Mouvement Associatif, têtes de réseau associatives).

Objectifs	Apporter les compétences de la Collectivité aux associations et engagés pour les accompagner dans leur développement
Résultats attendus	Développer un programme de formations conçues par la Collectivité au bénéfice des associations et engagés, valorisant les compétences et savoirs des agents-experts de la Collectivité.
Modalités de mise en œuvre	Présentation d’un programme de formations ouvertes, en webinaire ou en présentiel (sur inscription) : Identification des compétences et de l’offre internes à la CeA dans les domaines suivants (liste non limitative) : - Ingénierie de projet - Bonne gestion financière - Fonds européens et coopération transfrontalière - Communication - Bonnes pratiques - Accueil de jeunes bénévoles ou volontaires - Outils éducatifs - Bonnes pratiques suivi de projets environnementaux et patrimoniaux Une offre sera conçue en cohérence et en complémentarité avec celle proposée par les partenaires de la Collectivité, comme par exemple les ateliers infos organisées par Alsace Mouvement associatif (en convention avec la Collectivité européenne d’Alsace).
Calendrier	Dès 2026



Action 9 – L'expérimentation du mécénat de compétences

Pratiqué depuis de nombreuses années dans le secteur privé, le mécénat de compétences est désormais ouvert aux collectivités qui peuvent mettre l'expertise de leurs agents volontaires à disposition d'associations. Cette expérimentation va au-delà des soutiens financiers.

La Collectivité européenne d'Alsace a décidé de proposer un nouveau mode de coopération aux associations. Les associations retenues profiteront des compétences et de l'expertise d'agents de la Collectivité pour répondre à leurs besoins spécifiques. Basé sur le volontariat, les agents seront mis à disposition le temps nécessaire à la réalisation de la mission.

Objectifs	Soutenir la professionnalisation des associations en mettant à leur disposition du temps-agent de la Collectivité.
Résultats attendus	Expérimentation d'un dispositif de mécénat de compétences public. Permettre à des agents volontaires de la Collectivité européenne d'Alsace de mettre leurs compétences professionnelles à disposition d'associations locales, sur une durée encadrée, dans le cadre de missions d'intérêt général.
Modalités de mise en œuvre	Les associations concernées : Des associations œuvrant dans les champs d'intervention de la collectivité : la précarité alimentaire, la petite enfance / aide sociale à l'enfance, la jeunesse, le grand âge, de la culture et de l'environnement. Les missions seront définies à partir du besoin des associations. L'organisation de rencontres entre les associations et les agents volontaires permettront la mise en relation dans la perspective de convention. Les missions pourront s'étaler sur plusieurs mois dans un temps défini entre la Collectivité et l'association bénéficiaire.
Calendrier	Dès 2026



Action 10 – La création d'un Collectif Alsace

Nombre d'associations, notamment les petites et moyennes structures, peinent à accéder aux ressources nécessaires pour pérenniser leurs actions.

Dans le même temps, les entreprises locales, les fondations et autres acteurs économiques expriment une volonté de s'engager dans des démarches de mécénat et de responsabilité sociétale, sans toujours trouver les canaux adaptés pour le faire efficacement.

La Collectivité européenne d'Alsace affiche l'ambition d'initier une dynamique nouvelle en fédérant les forces vives du territoire autour d'un Collectif Alsace.

Objectif	- Développer les liens entre collectivités, acteurs privés et associations
Résultats attendus	Créer un collectif alsacien pour faire le lien entre les enjeux d'intérêt général (sociaux, environnementaux, éducatifs, culturels), les besoins du monde associatif et les engagements sociétaux et territoriaux des acteurs privés.
Modalités de mise en œuvre	La Collectivité animera un collectif public, associatif et privé pour : - définir des missions d'engagement communes pour le territoire - réunir les associations et les acteurs privés intéressés autour des missions - expérimenter des outils de mobilisation : évènements, collecte de fonds, mécénat mutualisé... - accompagner le collectif pour une organisation pérenne.
Calendrier	Dès 2026